

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature pour le budget annexe « contrôle et exploitation aériens » (service technique de l'aviation civile)

NOR : DEVA1520755S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur par intérim du service technique de l'aviation civile,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 29, 30, 31, 32 et 73;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 25 février 2009 modifié portant création du service technique de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 25 février 2009 modifié portant organisation du service technique de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu la décision du 25 août 2015 relative à l'intérim des fonctions attribuées au directeur du service technique de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Pour les dépenses et les recettes du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens, délégation de signature à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à compter du 3 septembre à :

- M. Alexandre GALLAND, attaché principal de l'aviation civile, chef du département administratif.
- Mme Stéphanie CHAYLA, attachée d'administration, adjointe au chef du département administratif.
- M. Guy SCHIANO DI LOMBO, agent contractuel RIN, chef de la division finances.

Article 2

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous documents comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense et tous ordres de recettes, et à l'effet d'effectuer dans le système d'information les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » qui sont mentionnées dans les articles 29 à 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, à :

- Mme Laëtizia GAY-NEGRE, assistante d'administration, adjointe au chef de la division finances.
- M. Bernard DUCAU, adjoint administratif principal, gestionnaire budgétaire.
- M. Philippe SAGALIAPIDINE, adjoint administratif, gestionnaire budgétaire.

Mme Marie-Christine VANTARD, adjointe administrative principale, gestionnaire budgétaire.
Mme Corinne SIGURET, adjointe administrative, gestionnaire budgétaire.
Mme Martine QUINTREC, adjointe administrative principale, gestionnaire administrative.
Mme Rosemine LELIEVRE, adjointe administrative principale, chargée de voyages.
Mme Marie-Line VELASQUEZ, adjointe administrative principale, secrétaire du département aménagement capacité environnement.
Mme Valérie GRIMOIN, adjointe administrative principale, chargée de voyages.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les ordres de déplacements temporaires sur le territoire métropolitain des agents relevant de leur autorité, à :

M. Éric ABRAVANEL, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division environnement.
M. Pierre LECLERC, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de la division aménagement et sécurité aéroportuaires.
Mme Myriam CHÈZE, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division équipement.
M. Frédéric FUSO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de la division sûreté.
M. André BARKAT, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division navigation aérienne.

Article 4

La décision du 18 avril 2014, portant délégation de signature pour l'exercice de la qualité d'ordonnateur secondaire du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} septembre 2015.

*Le directeur adjoint du service
technique de l'aviation civile,*
K. GUITTET